

ARRÊTÉ N° 2017 - 17
modifiant la composition du Comité technique
de l'établissement public Parc national de la Guadeloupe

Le Directeur du Parc national de la Guadeloupe,

- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, modifiée ;
- Vu** la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu** le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- Vu** l'arrêté du 31 juillet 2014 portant création de comités techniques au sein de certains établissements publics administratifs relevant du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement et de l'égalité des territoires ;
- Vu** le procès-verbal des élections du 4 décembre 2014 en vue de la désignation des représentants du personnel à indiquer l'intitulé du scrutin ;
- Vu** les propositions de représentation des organisations syndicales CGT et SNE-FSU ;
- Vu** l'arrêté n° 2014 – 118 du 22 décembre 2014 portant renouvellement du Comité technique de l'établissement public Parc national de la Guadeloupe

ARRÊTE

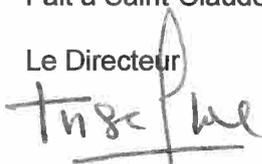
Article 1^{er} : La composition du Comité technique est modifiée ainsi qu'il suit :

Représentants de l'administration	Représentants du personnel	
	Titulaires	Suppléants
Le directeur ou son représentant	M. Félix BASTARAUD CGT	Mme Carole LETIN CGT
	Mme Evely FATTORE CGT	M. Rodrigue ORLOC CGT
Le chef du service des ressources humaines ou son représentant	M. Philippe VAITILINGOM CGT	Mme Liliane CIMBER CGT
	M. Olivier CARLOTTI SNE/FSU	Mme Marie ROBERT SNE/FSU

Article 3 : Le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui annule et remplace l'arrêté n° 2014-118 susvisé.

Fait à Saint-Claude, le 9 février 2017

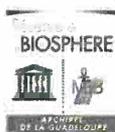
Le Directeur



Maurice ANSELME

PUBLIÉ LE :

14 FEV. 2017



Parc national de la Guadeloupe

Montéran • 97120 Saint-Claude

Tél. +590 590 41 55 55 • Fax +590 590 41 55 56

www.guadeloupe-parcnational.fr • contact@guadeloupe-parcnational.fr